



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



SEP 20 1979

COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/C.4/34/1

24 septembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
QUATRIEME COMMISSION

QUESTIONS RENVOYÉES A LA QUATRIEME COMMISSION

Lettre datée du 24 septembre 1979, adressée au Président de la
Quatrième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 4^{ème} séance plénière de sa trente-quatrième session, tenue aujourd'hui, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer les points suivants à la Quatrième Commission :

1. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 89):
 - a) Rapport du Secrétaire général;
 - b) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.
2. Question de la Rhodésie du Sud : rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 90).
3. Question du Timor oriental : rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 91).
4. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Rhodésie du Sud, en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe : rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 92).

5. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 93) :
 - a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
 - b) Rapport du Secrétaire général.
6. Rapport du Conseil économique et social (chapitre XXVIII) (point 12)
/L'Assemblée générale a décidé que le chapitre XXVIII serait renvoyé également à la Deuxième Commission./
7. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe : rapport du Secrétaire général (point 94).
8. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes : rapport du Secrétaire général (point 95).
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 16) :
 - a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
 - b) Rapport du Secrétaire général.
/L'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Quatrième Commission tous les chapitres du rapport du Comité spécial (A/34/23 et Add.1 à 9) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon à pouvoir examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général./
10. Question de Namibie (point 27) :
 - a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
 - b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
 - c) Rapport du Secrétaire général;
/L'Assemblée générale a décidé que cette question serait examinée en séance plénière, mais les déclarations des organisations intéressées seraient entendues par la Quatrième Commission./

Je me permets d'appeler également votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, contenues dans la section II du document A/34/250, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa 4ème séance plénière. J'apprécierai vivement votre coopération à cet égard.

(Signé) Salim Ahmed SALIM